

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 13 décembre 2022**

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2022-12-13-97 | Convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale Seine-Maritime

Rapporteur Moyse Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10

Nombre de pouvoir : 3

Nombre d'excusés : 4

Convoqué le 8 déc. 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse , Président.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Florence Boucard, Madame Karine Pégon, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Didier Burg.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Annie Geslin donne pouvoir à Madame Nicole Auvray , Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame Véronique Brard-Wulfranc.

Etaient excusés sans pouvoir :

Madame Murielle Renaux, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur Alain Goussault, Madame Danielle Boulais.

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la fonction publique et notamment les articles L. 452-40

Considérant :

- Que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime (CDG 76) se positionne, par la mise à disposition de missions optionnelles, en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités,
- Que le CCAS de Saint-Etienne-du-Rouvray fait le choix d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive proposé par le CDG 76,
- Que cette adhésion nécessite la conclusion d'une convention-cadre pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil d'administration décide :

- La conclusion de la convention d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime situé ZAC de la Plaine de la Ronce – Allée de la Ronce – 76230 Isneauville, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette convention est renouvelable par reconduction expresse.
- La conclusion des conventions afférentes, dont la convention d'adhésion au service de médecine préventive, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.
- L'autorisation, pour le Président du CCAS de Saint-Etienne-du-Rouvray, de signer lesdites conventions avec le CDG76, ainsi que tout avenant y afférent.

Résultat du vote :

Par : 13 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 16/12/2022

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20221213-2022-12-13-97-DE

Publié ou notifié :

03 JAN. 2023

Le secrétaire de séance